

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le  
7 décembre 2015, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au  
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
M. Éric Provencher, conseiller siège no 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3  
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4  
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège no 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame  
Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte.

**271-12-2015 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015 – 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus
  - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
  - 5.3. Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 5.4. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
    - 5.4.1. Thérèse Francoeur (9 novembre 2015)
    - 5.4.2. Christian Girardin (16 novembre 2015)
  - 5.5. Révision budgétaire 2015 – OMH
  - 5.6. Adoption prévisions budgétaires 2016 – OMH, s'il y a lieu
  - 5.7. Calendrier des séances du Conseil 2016
  - 5.8. Demande d'appui – Municipalité Blue Sea
  - 5.9. Politique remboursement frais de déplacement
  - 5.10. Règlement 601 relatif au paiement de comité modifiant les règlements no 537-2 et no 566
  - 5.11. Programme Pair
  - 5.12. Date adoption prévisions budgétaires 2016 et du plan triennal d'immobilisation

- 5.13. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des membres du conseil
- 5.14. Règlement taxation MRC
- 5.15. Adoption budget 2016 – Site d'enfouissement d'Asbestos
- 5.16. Demande de subvention – journal le Félix
- 5.17. Horaire du bureau municipal
- 5.18. Adjudication contrat audit des états financiers
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1. Contribution 2016 – Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec
  - 6.2. Ajustement salariale pompiers — Pratique
  - 6.3. Entente incendie — Autorisation de négociations
- 7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1. Immatriculation de la colleuse
  - 7.2. Sentiers Alléghanish
  - 7.3. Traverses Club motoneige Ardad
  - 7.4. Déneigement des trottoirs
  - 7.5. Suivi Transport Scolaire
  - 7.6. Appel de candidatures aide voirie
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
  - 8.2. Adjudication contrat vidange fosses septiques
  - 8.3. Appel de candidatures mesure fosses septiques
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1. Adoption 2e projet de règlement no 547-5 (petite chapelle)
- 10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Les Jeudis en chansons 2016
  - 10.2. Supralocaux
  - 10.3. Manipulation des tables
  - 10.4. Embauche préposés à la patinoire
- 11. SUJETS DIVERS
- 12. RAPPORT DES ÉLUS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que le point « Mot de Jocelyne Fontaine – Ruban blanc » soit ajouté avant le point « Communiqués et correspondance »

Que le point « Ajout lumineux » soit ajouté à la période de question.

Que le point « Adoption prévisions budgétaires 2016 OMH » soit remis en janvier.

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **272-12-2015 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015.

### **4. PRÉSENTATION PAR MME JOCELYNE FONTAINE**

Mme Jocelyne Fontaine, présidente de l'AFEAS, présente la campagne de sensibilisation de la non-violence. Le 8 décembre est déclarée journée contre l'intimidation.

## 5 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

## 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 273-12-2015 6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR NOVEMBRE 2015

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2015, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	98 947,85 \$
Taxes	58 010,16 \$
Protection incendie	3 891,25 \$
Permis et dérogation	590,00 \$
Subv. Fonds de la ruralité (panneau d'affichage)	11 500,00 \$
Carrière et sablière	17 755,80 \$
Paiement tenant lieu de taxes (école)	3 446,00 \$
Remb. formation pompier Kingsey Falls et Danville	870,76 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	2 342,13 \$
Autres revenus	541,75 \$
<b>Dépenses</b>	<b>152 224,63\$</b>
Rémunération régulière	20 211,67 \$
Rémunération incendie	4 653,69 \$
Factures déjà payées	38 741,09 \$
Factures à payer	88 618,18 \$

Adoptée.

### 6.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

### 6.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de novembre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

## **6.4 DECLARATION DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **6.4.1 MME THÉRÈSE FRANCOEUR**

La mairesse, Mme Thérèse Francoeur, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires au bureau municipal le 9 novembre 2015.

### **6.4.2 M. CHRISTIAN GIRARDIN**

Le conseiller M. Christian Girardin a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires au bureau municipal le 16 novembre 2015.

## **274-12-2015 6.5 RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 — OMH**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey d'accepter le budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième budget révisé 2015 et approuvé représentait 113 926 \$ en dépenses et que le nouveau budget 2015 révisé soumis en date du 4 novembre 2015 représente 112 412 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité passe de 4 694 \$ à 4 543 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte le budget révisé 2015 de l'O.M.H. soumis en date du 4 novembre 2015.

Adoptée.

## **275-12-2015 6.5 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le calendrier ci-dessous pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de 2016 devant débiter à 19 h 30 :

Lundi, le 11 janvier 2016	Lundi, le 4 juillet 2016
Lundi, le 1 <sup>er</sup> février 2016	Lundi, le 8 août 2016
Lundi, le 7 mars 2016	Mardi, le 6 septembre 2016
Lundi, le 4 avril 2016	Lundi, le 3 octobre 2016
Lundi, le 2 mai 2016	Lundi, le 7 novembre 2016
Lundi, le 6 juin 2016	Lundi, le 5 décembre 2016

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée.

## **276-12-2015 6.6 DEMANDE D'APPUI — MUNICIPALITÉ BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les Journées de la Culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire québécois, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea demande à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, de changer les dates du congrès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea demande l'appui des municipalités du Québec;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la Municipalité de Blue Sea dans ses démarches visant à modifier les dates du congrès annuel de la FQM afin de ne pas nuire à la présence des élus lors des activités entourant les Journées de la culture.

Adoptée.

## **277-12-2015 6.7 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey augmente les frais de déplacement à 0,45 \$ par kilomètre parcouru à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Adoptée.

**278-12-2015 6.8 RÈGLEMENT N° 601 RELATIF AU PAIEMENT DE COMITÉ ET MODIFIANT LES RÈGLEMENTS N° 537-2 ET N° 566**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le règlement n° 537-2, modifiant le règlement n° 537-1 relatif au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le règlement n° 566 délégrant le pouvoir de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite modifier le règlement n° 537-2 et le règlement n° 566 afin de fixer une rémunération pour les citoyens, qui ne sont pas des élus municipaux, pour leur présence à un comité consultatif d'urbanisme ou à un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 2 novembre 2015 par le conseiller, M. Simon Lauzière;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté :

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
**MRC DE DRUMMOND**  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

**RÈGLEMENT 601**  
**RELATIF AU PAIEMENT DE COMITÉ ET MODIFIANT**  
**LES RÈGLEMENTS N° 537-2 ET N° 566**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le règlement n° 537-2, modifiant le règlement n° 537-1 relatif au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement n° 566 délégrant le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite le Conseil souhaite modifier le règlement no 537-2 et le règlement no 566 afin de fixer une rémunération pour les citoyens, qui ne sont pas des élus municipaux, pour leur présence à un comité consultatif d'urbanisme ou à un comité de sélection; afin de fixer une rémunération pour les citoyens, qui ne sont pas des élus municipaux, pour leur présence à un comité consultatif d'urbanisme ou à un comité de sélection;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 2 novembre 2015 par le conseiller, M. SIMON LAUZIÈRE;

ATTENDU QUE

tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

**DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Que l'article 3 « **RÉMUNÉRATION** » du règlement n° 566 soit remplacé par le suivant :

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à rémunérer les membres d'un comité de sélection, dans le cas où ces derniers sont des citoyens de la municipalité, au montant forfaitaire de 30,00 \$ pour chaque séance de travail.

**ARTICLE 3**

Que l'article 2 « **SOMMES D'ARGENT** » du règlement n° 537-2 soit remplacé par le suivant :

**SOMMES D'ARGENT**

Les citoyens membres du comité consultatif d'urbanisme, qui ne sont pas membres du Conseil municipal, reçoivent une allocation de 30,00 \$ s'ils sont présents à une réunion du comité.

Ils peuvent également obtenir un remboursement de leurs frais de déplacement et des autres dépenses (repas, hébergement) réellement encourus lorsqu'ils sont préalablement autorisés par le Conseil municipal à participer à une activité de formation dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Ces frais leur sont remboursés selon le taux en vigueur de la Municipalité.

**ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 7 décembre 2015.

Thérèse Francoeur  
Mairesse

Heidi Bédard, *g.m.a.*,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Adoptée.

**279-12-2015 6.9 PROGRAMME PAIR**

CONSIDÉRANT QUE le comité provincial Pair a démontré à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, lors d'une rencontre tenue le 17 novembre, l'efficacité du programme et son importance pour un milieu;

CONSIDÉRANT QUE le comité provincial Pair offre l'équipement nécessaire à la mise en place du programme tout à fait gratuitement, d'une valeur de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'entretien du logiciel Pair sont de 2 500 \$ annuellement, qu'une ligne téléphonique est nécessaire pour son fonctionnement au coût approximatif de 600 \$ par année et que les municipalités intéressées par la mise en place du service sur leur territoire sont appelées à contribuer financièrement pour couvrir ces frais d'entretien ainsi que la ligne téléphonique afin que le programme Pair voit le jour dans la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur du programme Pair assurera sa gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite, dans ces conditions, la mise en place du programme Pair sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec le comité provincial Pair et l'organisme porteur pour la mise en place du service sur son territoire, conditionnellement à ce que les paramètres ci-dessus soient respectés.

D'autoriser le versement du financement nécessaire à la mise en place du programme Pair. Une somme de 250 \$ sera versée pour sa réalisation afin de couvrir les frais annuels.

Adoptée.

## **280-12-2015 6.10 DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2016 et du plan triennal d'immobilisation le 17 décembre 2015, à 19 h 30, à la salle Desjardins.

Adoptée.

### **6.11 DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun enregistrement n'a été inscrit au registre.

### **281-12-2015 6.12 RÈGLEMENT DE TAXATION DE LA MRC DE DRUMMOND**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver tous les règlements de taxation de la MRC de Drummond pour l'année 2016.

Adoptée.

### **282-12-2015 6.13 MRC DES SOURCES — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le budget du Site d'enfouissement d'Asbestos au montant de 8 136 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Adoptée.

### **283-12-2015 6.14 DEMANDE DE SUBVENTION — JOURNAL LE FÉLIX**

CONSIDÉRANT QUE le journal *Le Félix* est à la disposition de la Municipalité pour publier mensuellement son bulletin municipal ainsi que ses avis publics occasionnels et autres documents pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le Journal local *Le Félix* demande une subvention au montant de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accordait un montant de 5 000 \$ en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Journal local *Le Félix* prévoit terminer l'année 2016 avec un bénéfice net de 7 936 \$;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers du Journal local *Le Félix* démontrent des bénéfices nets non répartis à la fin pour un total de 23 559 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Journal local *Le Félix* a effectué des placements en prévision d'un futur refus à la demande de subvention du Ministère, montant considéré important pour assurer la continuité du journal local;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que la Municipalité accorde une subvention au montant de 6 000 \$ conditionnellement à l'investissement d'une somme de 1 000 \$, provenant des bénéfices non répartis, par le Journal local *Le Félix* dans un ou des projets projetés par la Municipalité au courant de l'année 2016.

Adoptée.

#### **284-12-2015 6.15 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey mette en place un projet pilote pour l'ouverture du bureau de la réception de l'hôtel de ville de 8 h 30 à 13 h les mercredis pour l'année 2016 à partir du 3 février 2015.

Que la Municipalité reconsidèrera au mois de novembre 2016 si elle met en place cette mesure de façon permanente ou non.

Adoptée.

#### **285-12-2015 6.16 ADJUDICATION CONTRAT AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'invitation à soumission auprès de Firmes d'experts-comptables pour l'audition des états financiers annuels pour les années 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT QUE selon le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour les contrats de service professionnels;

CONSIDÉRANT QUE quatre dossiers et soumissions ont été reçus à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a procédé à l'évaluation des offres reçues et que les notes attribuées par consensus des membres ont été indiquées sur une grille et multipliées par les facteurs de pondération;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe de prix du soumissionnaire ayant obtenu un pointage total intérimaire d'au moins 70/100 a été ouverte;

CONSIDÉRANT QU' à la lumière des résultats obtenus, le comité recommande d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage quant au rapport qualité/prix, soit la firme FBL;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité accorde le contrat pour l'audition des états financiers annuels pour les années 2016, 2017 et 2018 à la Firme FBL.

Adoptée.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **286-12-2015 7.1 CONTRIBUTION 2016 – SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey n'adhère pas à l'entente de desserte en mesure d'urgence pour l'année 2016 avec le Service d'Intervention d'Urgence Centre-de-Québec.

Adoptée.

### **287-12-2015 7.2 AJUSTEMENT SALAIRE POMPIERS — PRATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite ajuster le salaire horaire des pompiers en prenant compte des données régionales;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIERE  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ajuste le salaire horaire des pompiers lors de pratique tel que discuté.

Que la mairesse, Mme Thérèse Francoeur et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard soient autorisées à signer l'entente de rémunération 2016 des pompiers afin de tenir compte dudit ajustement.

Adoptée.

**288-12-2015 7.3 ENTENTE INCENDIE — AUTORISATION DE NÉGOCIATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a adopté la résolution n° 2015-11-233 mentionnant le désir du Conseil d'entreprendre des discussions avec les municipalités desservant, permettant d'obtenir les services disponibles ainsi que les alternatives pouvant être envisagées avec les Conseils actuels, en matière incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a décidé de débiter les études de différentes alternatives avec les services incendie desservant afin de permettre de vérifier la fourniture actuelle de services incendie, les différentes possibilités pour les besoins de leur municipalité en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente incendie se terminant au 31 décembre sera renouvelée automatiquement puisqu'il n'y a pas eu d'avis contraire par envoi recommandé dans les cent vingt (120) jours avant l'expiration du terme de l'entente ou de toute période de renouvellement.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey considère ce dossier est de nature à être discuté en premier lieu par les mairesses et le maire concernés;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIERE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite que des pourparlers aient lieu entre les maires de différentes municipalités concernées en premier lieu.

Que le dossier soit étudié en 2016.

Adoptée.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**289-12-2015 8.1 IMMATRICULATION DE LA COLLEUSE**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise Mme Heidi Bédard, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les transactions nécessaires auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec et à signer tout

document relatif au transfert de la remorque « colleuse » pour le Service de travaux publics.

Adoptée.

## **8.2 SENTIERS ALLÉGHANISH**

Le Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs informe la Municipalité que pour des événements hors de leur contrôle, le Club a procédé à la fermeture des sentiers # 521 et #525 circulant dans Saint-Félix-de-Kingsey.

## **290-12-2015 8.3 TRAVERSES CLUB DE MOTONEIGE ARDAD**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les traverses de motoneige, pour la saison 2015-2016, soit :

- 4<sup>e</sup> Rang Lampron
- Accotement chemin des Domaines
- Chemin des Domaines
- Chemin de la Chapelle

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'installation de la signalisation requise.

Que la présente autorisation soit renouvelable automatiquement chaque année, sauf s'il y a modification de quelque façon que ce soit de l'une ou l'autre des parties.

Adoptée.

## **291-12-2015 8.4 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que les trottoirs soient déneigés durant la période des Fêtes sous contrat.

Que le Conseil pré-autorise le déneigement des autres trottoirs de la Municipalité si le département des travaux publics est dans la possibilité de le faire.

Que cette pré-autorisation ne soit pas considérée comme une obligation d'entretien des trottoirs autre que la route 255 et que cette possibilité peut être interrompue à tout moment dans la saison.

Adoptée.

## 8.5 SUIVI TRANSPORT SCOLAIRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, mentionne aux membres du Conseil que la Commission scolaire a signifié sa volonté de participer à la démarche « À pied, à vélo, ville active ! », au meilleur de ses capacités, dans l'éventualité où elle serait mise en place sur le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey. Une compilation des sondages a été effectuée et remise à l'école.

## 292-12-2015 8.6 APPEL DE CANDIDATURES AIDE-VOIRIE

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, M. Bruno Gamache et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'aide-voirie.

Adoptée.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

#### Centre de récupération

	Cumulatif 2014	Cumulatif 2015	Différence	
Janvier	11,26	11,74	0,48	Augmentation
Février	9,3	9,25	-0,05	Diminution
Mars	8,82	8,51	-0,31	Diminution
Avril	8,74	16,06	7,32	Augmentation
Mai	17,79	11,36	-6,43	Diminution
Juin	12,56	11,93	-0,63	Diminution
Juillet	10,95	11,23	0,28	Augmentation
Août	9,81	9,9	0,09	Augmentation
Septembre	10,29	11,22	0,93	Augmentation
Octobre	15,89	15,39	-0,5	Diminution
Novembre	10,95	10,37	-0,58	Diminution
<b>TOTAL :</b>	<b>126,36</b>	<b>126,96</b>	<b>0,6</b>	

#### Site d'enfouissement

	Cumulatif 2014	Cumulatif 2015	Différence	
Janvier	37,02	30,66	-6,36	Diminution
Février	30,16	28,79	-1,37	Diminution
Mars	31,31	33,76	2,45	Augmentation
Avril	66,5	59,34	-7,16	Diminution
Mai	89	85,18	-3,82	Diminution
Juin	58,8	76,27	17,47	Augmentation

Juillet	63,13	61,32	-1,81	Diminution
Août	54,32	63,33	9,01	Augmentation
Septembre	65,06	75,64	10,58	Augmentation
Octobre	67,6	77,78	10,18	Augmentation
Novembre	33,38	39,67	6,29	Augmentation
<b>TOTAL :</b>	<b>596,28</b>	<b>631,74</b>	<b>35,46</b>	

**293-12-2015 9.2 ADJUDICATION CONTRAT VIDANGE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé une invitation à soumission pour le contrat de vidange de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions;

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat de vidange des fosses septiques soit octroyé à Beuregard Fosses septiques au montant de 57 976,23 \$ taxes en sus.

Adoptée.

**294-12-2015 9.3 APPEL DE CANDIDATURES MESURE FOSSES SEPTIQUES**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, M. Bruno Gamache et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de préposé au mesurage de fosses septiques.

Adoptée.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**295-12-2015 10.1 ADOPTION 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 547-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547, ZONE AV-3**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge approprié de modifier le règlement de zonage afin de permettre des usages autre qu'agricoles dans la zone AV-3 (agricole viable), pour le terrain situé au 936, 9<sup>e</sup> Rang (Petite Chapelle St-Gérard, lot 15B-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit qu'il est nécessaire d'adopter un premier projet de règlement à cet effet et que celui-ci doit faire l'objet d'une assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT QU' un exemplaire du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 octobre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le deuxième projet de règlement n° 547-5, dont le contenu est énoncé ci-après, et de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément au deuxième alinéa de l'article 125 LAU, le pouvoir de fixer la date, le lieu et l'heure pour tenir une assemblée de consultation publique lorsque la Municipalité aura reçu, de la MRC de Drummond, un avis à l'effet que le premier projet de règlement est conforme au schéma d'aménagement.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE DRUMMONDVILLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

**RÈGLEMENT N° 547-5**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547, ZONE AV-3**

ATTENDU QUE	la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QU'IL	s'agit de permettre des usages autres qu'agricoles dans la zone AV-3 (agricole viable), pour le terrain situé au 936, 9 <sup>e</sup> Rang (Petite Chapelle St-Gérard, lot 15B-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey);
ATTENDU QUE	les usages demandés sont : salle de réception (mariages, réunions d'organismes communautaires), salle de spectacle et concerts intimes et salle d'accueil et de montre pour l'auto-cueillette des sapins de Noël;
ATTENDU QU'IL	s'agit de la reconnaissance d'un bâtiment actuellement utilisé pour ces mêmes fins dans la zone agricole et que la MRC Drummond mentionne, dans un avis préliminaire, que les usages demandés sont conformes aux orientations du schéma d'aménagement, au règlement de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;
ATTENDU QUE	la Municipalité désire revitaliser le milieu en offrant un attrait touristique et culturel qui la démarque des autres municipalités et que, dans ce contexte, il est souhaitable d'appuyer le projet;
ATTENDU QUE	la Petite Chapelle St-Gérard apporte des retombées économiques non négligeables pour la Municipalité en raison de la renommée tant locale que régionale pour la qualité des concerts offerts de la part d'artistes de renom

pour des interprétations de musique classique et traditionnelle;

ATTENDU QUE

la salle de spectacle de la Petite Chapelle St-Gérard répond à différents besoins de la communauté, dont la tenue de campagne de financement d'organismes communautaires de la Municipalité;

ATTENDU QU'

un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_  
Appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_  
Et résolu:

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 547-5 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

**1. PREAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**2. MODIFICATION**

La grille des usages et normes d'implantation par zone, reproduite à l'annexe VII faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 547 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme il est spécifié à l'article 123, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AV-3 » et à la ligne « Services récréatifs intensifs – C3.5a », l'expression « X<sup>16</sup> », permettant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions prévues à la note 16;

b) En ajoutant dans la section « Notes » de la grille, la note « 16 » qui se lit comme suit :

« 16 – Comprend uniquement les usages salle de réception (mariages, réunions d'organismes communautaires), salle de spectacle et concerts intimes et salle d'accueil et de montre pour l'auto-cueillette des sapins de Noël. »;

**3. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Thérèse Francoeur  
Mairesse  
trésorière

\_\_\_\_\_  
Heidi Bédard  
Directrice générale et secrétaire-

Adoptée.

## 11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 11.1 LES JEUDIS EN CHANSONS

Le conseiller M. Eric Provencher informe les membres du Conseil du programme « Jeudis en chansons 2016 ».

M. Provencher vérifiera auprès de Loisirs Kingsey leur intérêt pour la tenue d'un tel événement.

### 296-12-2015 11.2 SUPRALOCAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a déposé une proposition d'entente de Loisirs aux municipalités de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey considère cette offre comme beaucoup trop élevée;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey n'adhère pas à l'entente de loisirs telle que proposée par la Ville de Drummondville.

Adoptée.

### **297-12-2015 11.3 MANIPULATION DES TABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des plaintes concernant les nouvelles mesures mises en place pour la manipulation des tables;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Kingsey a informé la Municipalité de sa disponibilité pour offrir le service de manipulation des tables aux locataires de la salle du Centre Eugène-Caillé;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte que Loisirs Kingsey offre le service de manipulation des tables aux locataires de la salle.

Que Loisirs Kingsey demeure entièrement responsable du service offert.

Adoptée.

### **298-12-2015 11.4 EMBAUCHE PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Bruno Gamache et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard ont procédé à l'entrevue de candidats pour combler des postes de préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont soumis leur recommandation;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à l'embauche de MM. Thomas Bouchard et Jason Burningham à titre de préposés à la patinoire.

Adoptée.

## **12. SUJETS DIVERS**

## **13. RAPPORT DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

### **299-12-2015 14.1 AJOUT LUMINAIRE**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ajoute un luminaire de rue à l'intersection du 3<sup>e</sup> Rang et du 5<sup>e</sup> Rang.

Adoptée.

### **300-12-2015 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21 h 41.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Thérèse Francoeur, mairesse

---

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière